

*République Française  
Département du Lot  
Commune de Frayssinhes*

## **Compte rendu de la séance du 30 juillet 2025**

**Président de la séance :** Claudine VIVAREZ

**Présents :** Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN

**Représentés :** Frédéric COULON représenté par Christiane JANICOT

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de la séance :** Isabelle LAMPLE

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance de la séance du 26-06-2025.

#### **• Informations:**

- Vote du PLUi-H,
- Venue de Madame la sous-préfète,
- Dossier école,
- Travaux en cours : volets presbytère - porte du four de Pailhès - four à pain Lavalde,
- Point sur le Festiv'Art et guinguettes,

#### **• Questions diverses :**

- Sécurisation : arrêt de bus Frayssinhes - Crayssac,
- Local Mairie,
- Rectification du Cadastre (route du Mas Viel),
- Location de la petite salle de la salle des fêtes par Nicole Venries,
- Organisation ciné belle étoile.

- 
- Approbation du Compte rendu de la séance du 26-06-2025 : à l'unanimité

### **Informations :**

#### **• Approbation et opposabilité du PLUI-H de CAUVALDOR**

L'élaboration du PLUI-H, lancée en 2016 a enfin connu son épilogue lundi 7 juillet 2025, par le vote d'approbation à plus de 97 % des élus du Conseil communautaire de Cauvaldor.

Pour le moment, le PLUI-H n'est pas encore opposable, et les communes sont toujours couvertes par leurs documents d'urbanisme communal.

Les services travaillent actuellement au versement du PLUI-H sur le géoportail de l'urbanisme. Cette étape rend le document exécutoire au 30 juillet.

#### **• Visite de Mme la Sous-Préfète et projets de la commune**

Le 29 juillet Mme la Sous-préfète a rencontré l'équipe municipale pour faire le point sur les projets de la commune.

Elle a rappelé à l'équipe la situation dans laquelle les services de l'état se sont trouvés avec une demande exponentielle et même si l'enveloppe DETR est restée stable, des arbitrages ont dû être faits en fonction de priorités : les écoles, la santé. ...

Parallèlement certains fonds (cf par exemple le fonds vert) qui permettaient de couvrir une partie des projets ont été largement diminués.

Elle a écouté avec attention la situation présentée par la commune avec la décision d'abandonner le

projet initial de restauration de l'école avec transfert des locaux de la mairie.

Dans un souci de préserver le patrimoine (école désaffectée dont le bâti nécessite des travaux) et afin de ne pas perdre totalement l'argent investi, nécessaire pour la présentation d'un dossier de demande de subvention, l'équipe a informé Mme la Sous-préfète de son intention de redéposer un dossier pour la restauration de l'école (sans transfert des locaux de la mairie) en prenant en compte les critères favorables à l'éligibilité (du point de vue de l'état) avec l'implantation d'un appartement à l'étage (le Lot est en déficit de logements – 10 000 -) mais toutefois en préservant le besoin de la commune d'avoir des lieux pour les réunions et les activités associatives (nécessaires pour préserver, favoriser le vivre ensemble) gardant ainsi la salle de classe, la cour de l'école et le préau pour ses activités propres.

En ce qui concerne les locaux peu adaptés de la mairie, il pourrait être envisagé de « restaurer/agrandir » la remise jouxtant le secrétariat pour y installer un bureau pour le/la maire ainsi qu'un local adapté pour les archives.

Ce dernier projet, même s'il est modeste, ne pourrait bénéficier, s'il était initié dès 2025, de l'aide de l'état (seule une subvention de Cauvaldor dans le cadre des fonds de concours serait réaliste) ; mais cela reviendrait à assumer 70% des coûts par la commune.

Comme nous déposerons le projet de restauration de l'ancienne école en 2026, cela repousserait, au plus tôt, l'aménagement de la mairie, à 2027.

Sans promesse du fait du contexte national très tendu, Mme la Sous-Préfète a reçu favorablement nos propositions. Effectivement les projets portant sur la construction de logements devraient faire partie des priorités de la Préfecture, de plus l'antériorité du projet de la commune (présenté depuis 2024) devrait être un atout, enfin, il y a moins de projets déposés par les communes en début de mandat (monter un dossier prend au moins 2 ans...).

La rencontre avec Mme la Sous-Préfète s'est terminée par une visite des lieux (salle polyvalente, église et école).

#### • **Travaux en cours**

Différents travaux engagés par la commune devraient se réaliser à l'automne :

- Remplacements de volets aux logements du presbytère (prévu en octobre),
- Remplacement de la clôture du jardin de l'appartement situé au-dessus de la mairie (prévu à l'automne),
- Porte du four à pain de Pailhès (recontacter pour livraison septembre),
- Ragrégation de la sole du four à pain de Lavalade (recontacter en septembre),
- Journée de rebouchage des trous oubliés lors de l'opération de point à temps prévue en septembre.

#### • **Points sur les activités de l'été**

Cet été, en juillet, les associations ont animé le village avec :

- Un stage de musique (organisé par La clef des arts aux champs) qui s'est clôturé par un concert qui a accueilli une centaine de personnes,
- 2 Guinguettes, organisées par Vivre à Frayssinhes, fort appréciées par les gens de Frayssinhes et d'ailleurs (plus de 100 personnes) avec une excellente restauration assurée par Christian Ardouin, et animées musicalement par 2 groupes de qualité,
- 2 jours de Festiv'arts (organisés par La clef des arts aux champs) avec concerts, cirque, expositions, animations diverses... Les repas tirés du four à pain, toujours fort appréciés, ont été réalisés par Guy Raynal, Philippe Raynal, Guy Rieu et les bénévoles. Cette manifestation a mobilisé plus de 40 bénévoles et accueilli environ 250 personnes.

L'ensemble du conseil a apprécié la qualité des évènements organisés par les associations de la commune. Toutefois la concentration des évènements paraît dommageable et pour le portefeuille du public et pour les 2 associations. Il serait souhaitable, à l'avenir, que la programmation soit plus étalée dans le temps.

- **Festivités de Noël**

- Les membres de la commission d'animation (C. Janicot et F. Bardet) proposent de programmer pour le spectacle de Noël la compagnie Tournesol (cirque / danse) qui a fait l'unanimité du public lors de sa prestation dans le cadre du Festiv'arts. Un premier contact a été établi pour envisager la possibilité de dates. La compagnie Tournesol doit nous recontacter pour préciser les conditions du contrat et, si accord, arrêter une date en décembre. Outre le coût du spectacle il faudra prévoir l'hébergement.

- Pour les cadeaux faits aux enfants et aux anciens, il est décidé de modifier les critères d'attribution : pour les enfants jusqu'à 15 ans (ou fin de scolarité collège) et à partir de 75 ans pour les anciens.

### **Questions Diverses**

- **Sécurisation routière et problème de l'arrêt du bus scolaire à Crayssac**

- Afin d'essayer d'améliorer la circulation devant la salle polyvalente, il est envisagé de modifier la signalétique au sol en enlevant les places de stationnement en épis pour les remplacer par des emplacements parallèles à la clôture du jardin et de ce fait agrandir les voies de circulation. Des panneaux invitant les véhicules à ralentir seront installés aux abords de l'arrêt de bus et aux endroits sensibles.

Un panneau sera installé sur l'abri bus pour bien identifier le lieu de ramassage et de dépose des enfants.

- Le problème de l'arrêt de bus scolaire au bout de la route du Four (mais qui est sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-Les-Tours) est à nouveau soulevé par les usagers.

Il faut signaler que cet arrêt n'est pas officiellement reconnu par la Région (instance compétente dans ce domaine), le seul point officiel de ramassage étant quelques centaines de mètres de là, à Crayssac. Toutefois, Mme la Maire a contacté la Maire de Saint-Laurent-Les-Tours pour voir si un aménagement pourrait être envisagé.

- **Rectification du cadastre (route du Mas Viel)**

Depuis des décennies, le cadastre ne correspond pas à la réalité de la configuration de la route du Mas Viel, suite à un changement de propriétaires, il est nécessaire de régulariser la situation sur une portion de cette route (coût 400€).

Il serait pertinent d'en profiter pour régulariser l'ensemble de la zone autour du Mas Viel. Un devis demandé au géomètre serait de 1188 €. Cette proposition reçoit un avis favorable à l'unanimité du conseil.

- **Location de la petite salle des fêtes pour un atelier de peinture**

Mme la Maire a été sollicitée par Mme Nicole Venries pour la location de la petite salle afin de recevoir un atelier de peinture 6 demi-journées par mois (sur une semaine) à partir du mois d'octobre au prix de 20€ par demi-journée (tarif correspondant à ce qu'elle payait pour utiliser le local du magasin « les petits papiers » qui a dû fermer). Le conseil approuve cette proposition de tarif à l'unanimité.

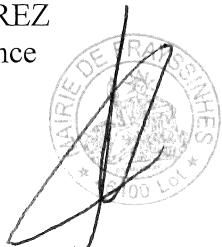
- **Organisation de ciné Belle étoile**

Le préau accueillera les expositions (installation dès 15h) un réfrigérateur prêté par l'association Clac permettra d'avoir les boissons fraîches sur place.

Les chaises seront disposées à partir de 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46

Claudine VIVAREZ  
Président de séance



Isabelle LAMPLE  
Secrétaire de séance

